

Paris, le 28 septembre 2023

Communiqué de presse

Le GHR dénonce une nouvelle hausse de la fiscalité sur les hôtels parisiens et franciliens

Le 26 septembre, la Présidente d'Île-de-France Mobilités (IDFM), Valérie Pécresse et le Ministre délégué aux Transports, Clément Beaune, ont signé un protocole d'accord financier visant à assurer le financement des extensions de lignes de métro et RER ainsi que du futur réseau du Grand Paris Express.

Cet accord financier prévoit de faire supporter aux entreprises de plus de 11 salariés installées à Paris et en petite couronne une augmentation de la taxe « versement de transport » de 0,25 point ainsi que le triplement de la taxe de séjour.

Pour les hôtels 5 étoiles, la taxe de séjour passerait ainsi de 5 à 15 euros et pour un trois étoiles, de 1,88 à 5,70 euros, selon les exemples donnés par Valérie Pécresse.

Le GHR et le GHR Paris Île-de-France s'insurgent contre cet accord entre la Région Ile de France et le gouvernement.

« Cette nouvelle hausse de la fiscalité a été prise dans notre dos et sur notre dos », dénoncent Didier Chenet, Président national et Pascal Mousset Président du GHR Paris Ile de France.

Les employeurs, qui sont les premiers financeurs des transports, à hauteur de 52 % du budget total, n'ont pas droit à siéger au conseil d'IDFM et aucune concertation n'a été menée.

La hausse du versement de transport vient encore augmenter le coût du travail alors que nous consacrons déjà dans les hôtels, cafés, restaurants plus de 40% du chiffre d'affaires à la masse salariale.

La nouvelle hausse de la taxe de séjour, vient franchement mettre à mal la compétitivité de l'hôtellerie parisienne et francilienne en faisant notamment de Paris l'une des villes avec la taxe de séjour la plus élevée dans le monde.

Encore une fois, le tourisme est la variable d'ajustement budgétaire de nos gouvernants qui sans écouter les premiers intéressés décident seuls des taxes que nos entreprises doivent collecter et payer. Aucune augmentation de la fiscalité pesant sur les entreprises ne saurait leur être imposée sans qu'elles n'aient accès aux informations et puissent s'exprimer en amont. »

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels et Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.